

Le stationnement évolue dans le quartier Cathédrale

Le stationnement payant permet de lutter contre les véhicules dit « tampon » et aux clients des magasins, visiteurs et résidents de trouver plus facilement des places libres grâce à une rotation régulière des voitures.

A compter du 1er septembre, les zones de stationnement payantes s'étendront dans le quartier Cathédrale. À cette date, **le stationnement deviendra payant (Zone JAUNE) dans les rues Hennequin, Girardon, Chrestien-de-Troyes, Simart** (dans sa portion comprise entre la rue Girardon et la rue de la Cité) et **Boucherat** (dans sa portion comprise entre la Place de la Tour et la rue de la Cité). 56 places sont concernées par cette nouvelle zone payante.

La zone de stationnement (Zone ROUGE) s'étendra quant à elle dans la rue de la Cité entre les rues Chrestien-de-Troyes et Simart. À cette date, **le stationnement deviendra payant sur l'ensemble de la rue de la Cité**. Déjà payant dans la majorité de la rue, seules 8 places sont concernées par l'extension de la zone ROUGE.

Plages horaires payantes : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Plages horaires gratuites : tous les jours de 19h à 9h et de 12h à 14h, et les dimanches et jours fériés.

Chaque jour, une demi-heure de stationnement est offerte.

Pour faciliter le quotidien des habitants des rues concernées par ces changements, ils pourront se stationner dans les zones JAUNE et bénéficier de tarifs résidentiels proposés par la Ville : forfait mensuel, 6 EUR ou trimestriel, 18 EUR.

Pour plus d'informations sur les tarifs et les modalités d'accès aux forfaits résidentiels : TROYES PARC AUTO, 24 rue Claude-Huez 10000 Troyes : 03 25 73 32 07 - www.troyesparcauto.com

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr